

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2014/...

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 3 juillet 2014

DCM N° 14-07-03-31

Objet : Acquisition par la Ville de Metz d'une parcelle située rue Xavier Roussel sur le ban de Devant-les-Ponts.

Rapporteur: Mme AGAMENNONE

Madame Helga BRUNWASSER a proposé à la Ville de Metz la cession d'une parcelle de 7 a 68 ca dont elle est propriétaire rue Xavier Roussel sur le ban de Devant-Les-Ponts.

Cette parcelle serait acquise dans le cadre du projet de réhabilitation du coteau pour lequel elle présente un certain intérêt dans la mesure où elle est adjacente à des terrains communaux occupés notamment par des ruches.

En effet, la Ville souhaite engager une reconquête du coteau et valoriser cette zone par l'implantation de vergers associatifs ou professionnels, de maraîchage, de jardins partagés et de vignoble.

Ce terrain a été évalué par le service France Domaine à 760 € l'are, soit un montant estimé de 5 836,80 €.

Il est donc proposé d'acquérir cette parcelle conformément à l'évaluation du service France Domaine.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues ;

VU l'évaluation du Service France Domaine ;

VU l'accord de Madame Helga BRUNWASSER ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ACQUERIR** la parcelle cadastrée sous :

BAN DE DEVANT-LES-PONTS :

Section DP – n° 23 – Longues Haies – 7a 68ca.

dont Madame Helga BRUNWASSER, domiciliée 26 rue de Queueu à METZ, est propriétaire ;

- **DE REALISER** cette opération au prix de 760 € l'are, soit un montant estimé de 5 836,80 €, conformément à l'évaluation du service France Domaine ;
- **DE FINANCER** cette dépense au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice concerné ;
- **DE PRENDRE** à la charge de la Ville de Metz les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;
- **DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire
Le Premier Adjoint au Maire,

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Cellule Action Foncière
Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme
Référence nomenclature «ACTES» : 3.1 Acquisitions

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 39 Absents : 16 Dont excusés : 6

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ